



COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL
DE BORDEAUX

Bilan d'activité 2017

Le mot de la présidente

Anne Guérin

Malgré une pause toute relative dans les flux d'affaires nouvelles (4163 contre 4294 en 2016), la dynamique des entrées se confirme, qui place désormais la cour de Bordeaux en troisième position derrière les cours de Marseille (5 076) et de Lyon (4 365), et devant les cours de Paris (3 997) et de Versailles (3 984). Ce nouveau positionnement, et les tendances durables qu'il met en évidence, ne peut dissimuler la détérioration de la situation de la cour, dont les indicateurs ne connaissent, d'année en année, aucune amélioration : en témoigne le fait que la cour détient – parmi les cours – le record non enviable du stock le plus important par magistrat (142,37) et qu'elle est, depuis trois ans, la seule cour dont le délai prévisible moyen de jugement est supérieur à un an.

En dépit des efforts accomplis par l'ensemble de ses composantes, la cour de Bordeaux, qui rend en 2017 près de 4 000 arrêts et ordonnances et réalise ainsi son meilleur taux de couverture depuis 2012 (96,06 %), ne parvient pas – et ce, pour la huitième année consécutive – à équilibrer les entrées et les sorties. Il en résulte un nouvel alourdissement des stocks (4 282), qui finit par produire lui-même une aggravation de la part des affaires de plus de deux ans (137), même si cette part reste encore contenue à 3,2 % du stock global.

4 163

affaires enregistrées,
une baisse de 1,3%
par rapport à 2016

3 999

affaires jugées,
une baisse de 0,3%
par rapport à 2016

1 a 25 j

est le délai prévisible
moyen de jugement,
une hausse de 55,2 %
de 2007 à 2017



- 11,3 % Contentieux fiscaux
- 41,3 % Étrangers
- 13 % Fonctionnaires et agents publics
- 3,6 % Marchés et contrats
- 1,2 % Police
- 10,8 % Environnement, urbanisme et aménagement
- 18,8 % Autres

Nombre d'affaires en données nettes

